

Guide des aides économiques

Aide à l'accueil d'apprentis handicapés



Région Pays de la Loire

Objectif

Permettre l'accueil de jeunes handicapés dans un milieu ordinaire de travail et faciliter leur formation dans les CFA de la région avec l'ensemble des apprentis (par la contribution à la formation spécialisée de formateurs, le suivi individualisé, l'adaptation pédagogique des supports et des contenus de formations...).

Bénéficiaires

Les Centres de Formation d'Apprentis de la Région des Pays de la Loire (CFA) et les entreprises d'accueil

Bénéficiaires finaux : les apprentis

Nature

Outre les aides de droit commun (prime à l'embauche et indemnités compensatrices de soutien à l'effort de formation), une aide est versée à l'entreprise accueillant un apprenti handicapé compensant les dépenses ou le manque à gagner pouvant en résulter.

Cette demande d'aide doit être effectuée par l'entreprise auprès de la direction départementale du travail (DDTE-FP).

Cette prime est égale à 520 fois le smic horaire.

Enfin l'Agefiph (Association gestionnaire du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) verse à l'entreprise 3.050 euros par année d'apprentissage.

L'ensemble du réseau des CFA de la Région des Pays de la Loire est potentiellement susceptible d'assurer la formation des apprentis handicapés en fonction des métiers choisis et de leur apporter l'accompagnement adapté pour chacun d'eux.

A ce titre, chaque CFA reçoit de la Région des Pays de la Loire 305 euros par apprenti accueilli, et une aide de l'AGEFIPH du même montant complétée par la prise en charge d'heures de soutien et d'équipements spécifiques.

La Région finance également l'animation du dispositif (coordinateur départemental et référent sur site).

Condition d'attribution

Apprentis faisant l'objet de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) par les instances compétentes (Cotorep...).

Le CFA se mettra en rapport avec le référent sur site qui se chargera du suivi des démarches nécessaires auprès des instances compétentes.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr